

Séance de mardi 3 septembre 2019

<u>Président</u>	M. Yves Charrière
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	M. Pieter Volgers
	M. Johann Frain

39 Conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Nicolas Suter, Olivier Gétaz, Alexandre Liardet, Charles Gabella, Nelson Douchet, Marc-Henri Vallon, Denis Berger, Tanguy Perrenoud, Evelyne Lenoble, Christian Streit, Mathieu Félix, Guy Maurer, Thierry Bertinotti, Stephan Furrer, David Terraz, Ancilla Tétaz.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté par 39 voix (pas d'abstention).

Les Conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel : [president.conseil@aubonne.ch](mailto:president.conseil@aubonne.ch) et [secretariat.conseil@aubonne.ch](mailto:secretariat.conseil@aubonne.ch). Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2019

Le procès-verbal de la séance n'appelant pas de commentaires, il est accepté avec remerciements à son auteur (1 abstention).

2. Communications du Bureau

Le président remercie les Conseillers et la Municipalité pour la confiance témoignée en le réalisant lors de la séance de juin et dit le plaisir qu'il éprouve dans cette fonction. Il se réjouit de la confiance mutuelle dans laquelle le conseil va travailler durant cette année.

Lors de la fête nationale, il a eu le plaisir de prononcer quelques mots dans un lieu champêtre sur le territoire de Montherod. La manifestation organisée par M. Michel Crottaz fut très agréable et il remercie toutes les personnes qui ont œuvré lors de cette fête.

Une délégation de la Municipalité et du Conseil communal s'est rendue le 11 août à la fête des Vignerons et a pu assister au spectacle et au cortège de la journée vaudoise.

Le Bureau du Conseil de l'année 2019-20 s'est réuni en date du 23 août dernier à son domicile pour procéder à la préparation des activités de l'année 2019-20. Il a notamment déterminé la liste potentielle des scrutateurs pour les prochaines votations et élections. Former une équipe performante

et dynamique est de première importance, surtout si l'on considère les échéances électorales fédérales du 20 octobre de cette année. L'équipe est donc fin prête pour affronter de nouveaux défis.

Le président fait part d'un courrier de Mme la Municipale Sandra Linder, annonçant qu'elle sera absente durant quelques semaines, pour une intervention chirurgicale. Il formule au nom du Conseil communal ses meilleurs vœux d'un prompt rétablissement à cette dernière et se réjouit de la revoir parmi cette assemblée.

La Bourse communale et l'Huissier ont procédé au paiement des jetons de présence des conseillers. La secrétaire du Conseil se tient à disposition en cas de doute ou de question.

Le président propose de consulter le site communal [www.aubonne.ch/agenda](http://www.aubonne.ch/agenda) pour connaître les manifestations des semaines à venir.

### 3. Préavis no 9/19 – Arrêté d'imposition pour l'année 2020

M. Jean-Christophe de Mestral donne lecture du préavis municipal. En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Adopte le nouvel arrêté d'imposition communal pour l'année 2020
- Fixe le taux d'imposition à 70% par rapport à l'impôt cantonal de base
- Reconduit sans modification les autres points et taxes qui figurent dans la formule de l'arrêté d'imposition annexée et qui fait partie intégrante du préavis.

Ce préavis municipal relève de la compétence de la CoFIN.

Le président ouvre la discussion sur des questions ou remarques à formuler à la CoFIN pour ce préavis tout en rappelant que chacun peut adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport.

M. Wladimir Mange propose que ce préavis soit déposé pour les années 2020-21, par souci d'économie.

M. Thomas Buchanan demande un éclaircissement sur la proposition municipale qui fait mention de constructions scolaires au château, il lui est répondu par M. le Syndic Luc-Etienne Rossier que les constructions scolaires au château sont la première priorité de la Municipalité, avant le Chêne.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point à l'ordre du jour.

### 4. Préavis no 10/10 – Rénovation de l'orgue du Temple

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Autorise la Municipalité à procéder aux travaux de rénovation de l'orgue du Temple
- Autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
- Accorde un crédit de Fr. 66'500.- pour la réalisation de ces travaux

- Autorise la Municipalité à financer cet investissement par le livret no 42 7. 103.020.04 que nous détenons auprès de la Caisse d'Épargne d'Aubonne et qui présentait un solde de Fr. 8'960.05 au 31.12.2018 (compte no 9120.07). Le solde du crédit sera quant à lui financé par la trésorerie courante.
- Autorise la Municipalité à amortir cet investissement de la manière suivante :
- Par un prélèvement au fonds de réserve « Fonds des orgues » (compte no 9281.01) de Fr. 8960.05
- Le solde par un amortissement linéaire sur 5 ans à partir de l'exercice 2020.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : MM. et Mmes Luc-Olivier Suter, Verena Gubler, Anne-Marie Piguët, Catherine Berger, Jean-Gabriel Rey. Suppléants : Marc Perrenoud, Nicolas Pulfer.

Le président ouvre la discussion sur les remarques ou questions à transmettre à la commission.

M. Alain Biedermann demande à la commission de s'assurer qu'une autre offre ou devis a été demandé à une entreprise.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point à l'ordre du jour.

#### 5. Elections de la Commission de Gestion (CoGEST), année 2019-20

Le président procède à l'élection la Commission de Gestion (CoGEST), selon l'article 42 du règlement du Conseil communal.

Sont proposés : Mmes et MM. Denise Imesch, Stephan Furrer, Stéphane Cloux, Véronique Bezençon, Catherine Renaud Milhaud, Wladimir Mange, Nicolas Rosat, Nicolas Pulfer, Diego de Haller, Shanti Babajee, Yves Meylan.

Le président demande si d'autres conseillers se portent candidats ; ce n'est pas le cas. Il propose la nomination de cette commission en bloc. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Selon le même article, la commission se constitue elle-même, en conséquence un de ses membres communiquera rapidement au Bureau du Conseil les noms du ou de la président(e) et des suppléants.

#### 6. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés : Révision du PQ du Chêne (Fr. 110'000.- votés), Fr. 67'560.- engagés à ce jour. Mise en séparatif Place du Temple (1'550'000.- votés), Fr. 914'500.- engagés à ce jour. Création d'un trottoir à l'av. Abraham Hermanjat (Fr. 520'000.- votés) Fr. 290'000.- engagés à ce jour. Réfection de la toiture du chalet du Pré de Rolle (Fr. 156'000.—votés), Fr. 4'300.- à ce jour. Réfection de toiture du Pré d'Aubonne et adduction d'eau (Fr. 538'000.- votés), Fr. 4'200.- engagés à ce jour. Réponse partielle à la motion Leutwiler et consorts (Fr. 110'500.- votés), Fr. 51'000.- engagés à ce jour. Crédit d'étude caserne du feu (Fr. 185'000.- votés), Fr. 65'000.- engagés à ce jour. Travaux de réfection de l'Hôtel de ville (Fr. 250'000.- votés), Fr. 0.- à ce jour. Point I Place de l'Ancienne Gare (Fr. 10'000.- votés), Fr. 8'990.- engagés à ce jour. Réfections des chaussées Hermanjat, Trévelin, Allaman et modernisation de l'éclairage public (Fr. 1'200'000.-), Fr. 106'000.- engagés à ce jour. La dette est stable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et son taux moyen est 0.93%.

M. Pascal Lincio informe sur le nouveau chemin Lucien Chevallaz (situé sur une partie du chemin des Ancelles). Ce jardinier de Montherod, appelé en Bulgarie, fut nommé citoyen d'honneur de la ville de Plovdiv. Les municipalités des deux communes, ont procédé au baptême de ce chemin, en présence des descendants de Lucien Chevallaz et de personnes venant de Bulgarie.

Les JOJ auront lieu du 9 au 22 janvier 2020 en Suisse. Le 19 septembre, le comité d'organisation célébrera l'arrivée de la flamme olympique au stade Pierre de Coubertin en présence de jeunes élèves vaudois qui auront apporté le drapeau de leur commune et recevront en retour le drapeau des JOJ. Pour la commune d'Aubonne, ce sont Tim Biedermann et Romée Nack qui en seront les ambassadeurs. La Municipalité invite la population à saluer leur retour de Lausanne et du drapeau des JOJ à la place du Marché dès 16h00. Une agape est ensuite prévue au Centre des Jeunes où le drapeau flottera par la suite.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier tient également à remercier M. Alexis Charrière qui fut porte-drapeau de la commune d'Aubonne durant la fête des Vignerons à Vevey.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier annonce que durant l'absence de Mme la Municipal Sandra Linder, M. le Municipal Michel Crottaz, épaulé par lui-même, la représentera au sein de l'Assagie et des projets scolaires.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier reprend également la présidence de la commission de mobilité douce. Il tient à préciser que cette commission a tenu déjà deux séances et une troisième aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre. Cette commission montre un grand dynamisme et une volonté d'avancer rapidement dans les différents axes qui relèvent de sa compétence. L'ARCAM travaille également sur la mobilité dans le district. L'Aubonne marquant une césure entre les zones Carpostal et MBC, la commune mérite que l'ARCAM s'y attache, ce d'autant plus que la Gare d'Allaman va jouer un rôle important dans l'avenir avec des liaisons tous les quarts d'heure en direction de Genève. La commission mobilité douce a sa pleine part dans ce contexte et les deux communes sont en contact pour trouver des solutions d'accueil pour les vélos.

Les travaux de l'hôtel-de-ville ont débuté ; compte tenu de l'effectif actuel des services techniques d'Aubonne, la surveillance des travaux a été confiée à M. Francis Liard de Féchy. Les travaux devraient être terminés d'ici la fin de l'automne.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier a contacté le Bureau Schopfer et Niggli concernant l'évitement d'Aubonne ; le dossier avance et les bureaux spécialisés en environnement ont rendu leurs appréciations par rapport aux écueils que pourraient générer les différentes variantes. Actuellement, ce bureau s'occupe de la mise en place des profils en long des 3 variantes et la Municipalité devrait recevoir son rapport d'ici fin octobre.

Le président clôt ce point de l'ordre du jour, la parole n'étant plus demandée.

## 7. Questions, vœux et divers

M. Luc-Olivier Suter demande si la commune a pris langue avec la direction de GEMS à Etoy concernant les locaux scolaires et la piscine intérieure. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que cette demande a également été posée au Conseil communal d'Etoy. La Municipalité d'Aubonne est actuellement plus préoccupée par la circulation autour du bâtiment scolaire LCIS ; en effet, cette dernière a récupéré beaucoup d'élèves qui fréquentaient la GEMS. Pour l'heure, aucune discussion n'a été entamée avec GEMS. M. le Municipal Michel Crottaz précise que ce sujet n'a pas été évoqué dans le cadre du comité de Littoral Parc. Les projections scolaires aubonnoises vont dans le sens de la

DGEO qui justement ne veut plus de sites scolaires disséminés dans la nature; raison pour laquelle Aubonne a dû se séparer

de Pré Baulan. Peut-être y aura-t-il un intérêt du canton pour la construction d'un nouveau gymnase sur la Côte.

M. Serge Thorimbert aimerait savoir comment la Municipalité envisage sa relation avec la commission Energie. Y aura-t-il latitude pour plus d'impulsion et d'initiatives ? Il lui est répondu par M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral que cette commission consultative fonctionne en parallèle avec celle de la mobilité douce. Son rôle, le nombre de membres qui la compose, ainsi que son fonctionnement interne ont été précisés. Cette commission soutiendra les réflexions de la Municipalité dans ce domaine et l'assistera dans ses choix stratégiques. Elle est convoquée au minimum une fois par année et autant de fois que nécessaire à la demande de la Municipalité. Cette commission démarrera début octobre en coordination avec les services techniques, pour l'octroi des subventions aux citoyens. M. Serge Thorimbert se réjouit de voir ce qui est envisagé.

M. Daniel Favre se renseigne sur l'avancement des travaux au chalet du Pré d'Aubonne. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'aucuns travaux n'ont commencé car l'expert fédéral n'est pas venu dans les délais, puis il était trop tard pour commencer les travaux avant la période hivernale. Ces travaux commenceront au printemps.

M. Alain Biedermann a connaissance que la commune d'Etoy s'est mise en contact avec le propriétaire de GEMS pour que la piscine reste ouverte. Il pense que ce serait judicieux pour la commune d'Aubonne d'y participer.

D'autre part, il a relevé dans la presse régionale qui s'en est fait l'écho d'une base légale cantonale qui permet de réduire la vitesse la nuit de 50 à 30 km/h. dans les communes. Il demande si cette règle a été en réflexion auprès de la Municipalité, en complément des changements de revêtement. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que cette opportunité n'a pas été étudiée.

M. Serge Thorimbert annonce que le film : « Pas si méchant que ça » est programmé le 24 septembre prochain au Cinéma Rex dans le cadre de « Passe ton film ». Ce film de Claude Goretta a été en partie tourné à Aubonne.

M. Daniel Blanchard demande quel est le poste à repourvoir aux services techniques d'Aubonne. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'il s'agit de celui de la secrétaire principale de ce département qui a décidé de réorienter sa carrière ; la personne engagée est une habitante d'Aubonne.

M. Marc Perrenoud annonce le vol, pour la 4<sup>e</sup> fois, de son vélo à la gare d'Allaman. Il demande également si la commission de mobilité douce pourrait se pencher sur une voie sécurisée des vélos menant à la gare d'Allaman. Enfin, il se réjouit d'apprendre que la Municipalité travaille sur un projet d'accueil de vélos à la gare d'Allaman. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond qu'il est essentiel de déposer plainte pour les vols de vélos. Quant au cheminement, une réflexion est en cours pour le trajet allant de Montherod à Allaman pour les vélos, ceci en coordination avec le canton. M. Wladimir Mange dit qu'il est démotivant de passer une heure et demie au poste de police pour des vols de vélos qui ne sont pas retrouvés. Il souhaite une réflexion de la commission à ce

sujet. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond qu'il est possible de déposer une e-plainte pour les vols de vélos. M. Jean-Gabriel Rey a entendu les remarques, et rapportera ces informations à la commission, afin que les plaintes soient entendues .

Mme Valérie André annonce « Aubon'Brunch » sous les halles dimanche 8 septembre prochain et invite les conseillers à y participer. Le Point I est ouvert depuis le 6 juillet et sa fréquentation est bonne.

Le président clôt la séance à 21 h20, rappelle la prochaine séance du mardi 24 septembre à 20h15 à l'Aula du château tout en conviant les Conseillers à un apéritif.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Yves Charrière

Jacqueline Cretegny